

Bulletin d'inscription :

Nom : _____

Prénom : _____

ADRESSE :

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. fixe : _____

Mobile : _____

Nombre de mètres : _____

Il vous sera demandé de signer une attestation selon laquelle vous n'avez pas participé en 2016 à plus d'une foire à tout, conformément à la réglementation en vigueur.

Le stationnement des véhicules ne sera pas autorisé sur l'emplacement du vide-grenier de 9 heures à 18 heures.

Liste des pièces à fournir avec votre bulletin :

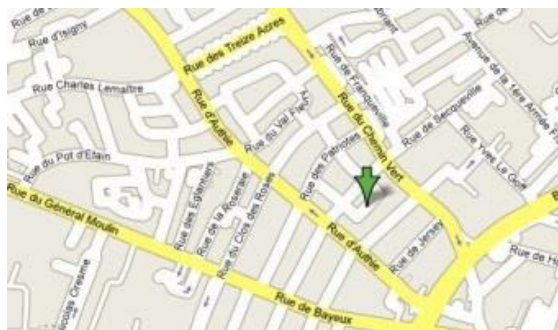
- Photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso).

- Chèque au nom de l'association Village Saint Paul.

Le règlement de la foire peut être imprimé sur le site de l'association

(<http://www.villagesaintpaul.net>), mais vous pouvez aussi le recevoir par courrier en joignant à votre inscription une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les emplacements seront réservés par ordre d'arrivée des inscriptions.



ÇA SE PASSE AUSSI AU QUARTIER ST PAUL : Samedi 18 juin 2016

* Visite de la Glacière rue d'Authie.
Réservation obligatoire au 02.31.73.14.55

* Visite historique du quartier St Paul.
Réservation obligatoire au 09.51.72.49.69

* Portes ouvertes à la maison de quartier rue de Secqueville, exposition des habitants du quartier Saint-Paul : « *Les talents de chez nous* »

* Samedi 1er octobre 2016 : dans le cadre de la manifestation « *Mon quartier animé* », l'association Village St Paul organise une nouvelle journée du développement durable, « *Caen-la-Terre* », sur le terrain de la rue de Secqueville. Entrée libre.

Association Village Saint-Paul.
30 rue du Clos des Roses.14000 Caen.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



**L'association
Village Saint-Paul**
organise sa 12^e « Foire à tout »
le dimanche 19 juin 2016
Place St Paul à Caen
de 9 h 00 à 18 h 00

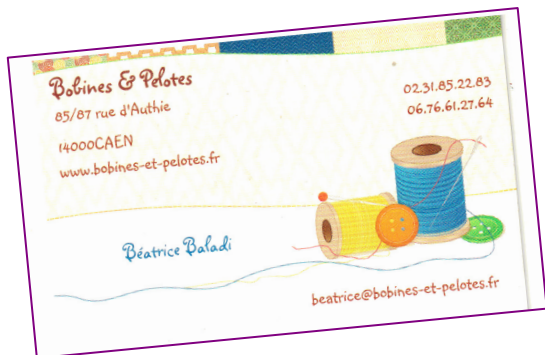
Buvette - Frites - Sandwichs
3 euros le mètre

Renseignements et inscriptions :

Jean-François BONINI 5 rue d'Ardenne 14000 CAEN Tél. : 02.31.73.77.13	Malo BIENVENÛE 14 rue d'Ardenne 14000 CAEN Tél. : 09.54.49.87.85
---	--

www.villagesaintpaul.net

Association Village Saint-Paul.
30 rue du Clos des Roses.14000 Caen.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



FOIRE A TOUT 2016 - REGLEMENT

Article 1er :

La Foire au grenier sera déclarée ouverte à 9 heures et se terminera à 18 heures.

Les exposants sont accueillis à partir de 8 heures.

Article 2 :

Pendant la durée de l'installation, étant donné la proximité des habitations, il faudra couper le moteur des voitures pour éviter les nuisances sonores. De plus, toute sonorisation individuelle est interdite.

Tout véhicule devra être impérativement dégagé pour 9 h de la Place Saint Paul.

Article 3 :

Les participants ne peuvent en aucun cas concéder leur emplacement et doivent exposer au numéro qui leur aura été attribué et communiqué à leur arrivée par les organisateurs. Les emplacements ont été réservés par ordre d'arrivée des bulletins de réservation accompagnés des règlements.

Aucun versement du droit de réservation ne sera remboursé.

Article 4 :

Aucune des marchandises exposées et mises en vente ne devra dépasser la ligne délimitant l'emplacement. L'association n'est en aucun cas responsable des marchandises exposées. Seule la responsabilité du vendeur est engagée. De plus l'association se réserve le droit de refuser les exposants qui ne vendraient pas d'objets d'occasion. **La vente de produits alimentaires est interdite, sauf le stand buvette.**

Article 5 :

Les emplacements devront être laissés propres par les exposants.

Article 6 :

Conformément à l'article L310-2 du code du commerce, chaque participant doit attester sur l'honneur ne pas participer à plus deux ventes au déballage par année civile.

Bonne journée à tous !
Association Village Saint-Paul.
www.villagesaintpaul.net